



BULLETIN n° 149 - Avril 2017

*Le compte rendu de l'Assemblée générale du 31/01/2017
est consultable sur le site internet : www.abon91.org*

SORTIES NATURE

Le jeudi 1^{er} juin à 14 h : visite, par la guide du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, du site de la vallée de la Mérantaise.

Située sur la commune de Châteaufort, la réserve couvre environ 50 hectares, partagés entre coteaux boisés et prairies humides de fond de vallées. Alimentée par de nombreuses sources, la rivière de la Mérantaise y serpente sur près de 2 km.

Nous limiterons la sortie à **20 personnes**.

Gratuit, mais **inscription obligatoire** auprès de ABON (01 69 15 45 68) ou via le formulaire de contact du site internet : www.abon91.org.

Le lieu de rendez-vous sera donné par courriel aux inscrits.

Visites gratuites du Jardin botanique de l'Université Paris-Sud (Parc de Launay), avec François Bria, responsable des collections végétales du Jardin botanique.

Tous les jeudis d'avril à juin (sauf vacances scolaires), F. Bria vous fait découvrir les richesses du parc du campus. Départ à 13h45. Durée 2h30.

Pour les informations sur les itinéraires, les collections visitées et les lieux de départ, voir le site :

<http://www.u-psud.fr/fr/université/le-jardin-botanique.html>

Nous envisageons :

- une **sortie géologique** en mai ou juin,

- une sortie **botanique** (graminées) avec Solange Blaise en juin.

Les dates et les lieux de rendez-vous seront annoncés par des courriels « ABON communique ».

WEEK-END DE PRINTEMPS EN COTENTIN

Du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai 2017, à Cérences dans la Manche.

Activités naturalistes et patrimoniales : petite traversée piétonne de la baie du Mont St-Michel et visite de l'Abbaye, visite de la tourbière de Mathon, balade aux falaises de Carolles, visite de la fonderie de Villedieu-les-Poêles et de l'Abbaye de Hambye...

21 personnes, hébergées au gîte communal du Lavoir. **Complet.**

WEEK-END DE DECOUVERTE MYCOLOGIQUE

Du vendredi 13 octobre au dimanche 15 octobre 2017, au Domaine de Chalès en Sologne.

Cette propriété typiquement solognote de 430 hectares est située près de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher), à 180 km de Paris et 45 km d'Orléans. Elle est composée de bois, landes, étangs, champs cultivés. Les bois de chênes, charmes, châtaigniers et bouleaux sont très riches en champignons : il suffira qu'on soit sur place en même temps qu'eux !

Nous vous proposons 20 places pour un coût de 130 à 150 € par personne en demi-pension, suivant la nature de l'hébergement (chambre twin, double ou single). Vous devrez prévoir les pique-niques du samedi et du dimanche.

Inscrivez-vous, avant le 1er septembre, dernier délai, avec un chèque d'acompte de 50 € par personne à l'ordre de ABON.

CONFERENCES (ouvertes à tous)

Mardi 18 avril 2017 à 20h30, salle de conférences de la Bouvêche à Orsay

"Le déclin des abeilles ?"

*Par Robert Haïcour, **enseignant-chercheur retraité** de la Faculté des sciences d'Orsay.*

Notre sécurité alimentaire dépend des abeilles, car probablement sans le savoir, elles pollinisent les plantes, dont les récoltes constituent notre alimentation. Le déclin des abeilles à l'échelle mondiale est une préoccupation alarmante. Les causes en sont étudiées essentiellement chez l'abeille domestique.

Le consensus actuel indique que ce déclin serait multifactoriel (maladies, pratiques apicoles, pesticides, réduction de la biodiversité, perte de l'habitat...).

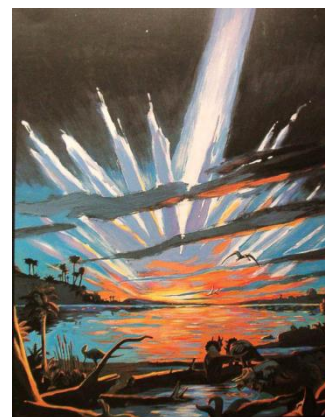


Mardi 23 mai 2017 à 20h30 salle de conférences de la Bouvêche à Orsay

"Quand les espèces disparaissent..."

Par Éric BUFFETAUT, Directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire de géologie de l'ENS-Paris.

Il n'y a guère plus de deux siècles que la réalité du phénomène d'extinction des espèces s'est imposée, grâce notamment aux recherches de Georges Cuvier. Aujourd'hui, il est généralement reconnu que les grandes extinctions en masse qui ont à plusieurs reprises décimé le monde vivant ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la vie, même si leurs causes demeurent débattues. Cette conférence présente un aperçu sur l'histoire du concept d'extinction des espèces et sur l'état actuel des recherches sur la question.



LA VIE DANS LE VERGER RENE NOZERAN

C'est la fin de l'hiver, les bourgeons grossissent, les malus sont en fleurs, nous avons dû arrêter la taille des pommiers.

Nous avons planté des porte-greffes, nouvellement acquis, dans l'espace pépinière et mis en place ceux qui avaient été greffés les années précédentes.

Les séances de greffage débutent en avril (les greffons ont été prélevés cet hiver).

Il y aura ensuite le contrôle de la floraison des arbres.

Il faut s'occuper des kiwis, maintenant que la pergola est en place.

Il faudra surveiller une éventuelle invasion des hyponomeutes en mai, et commencer la pose des cartons autour des troncs fin juin, pour piéger les chenilles des carpocapses.

Puis viendra le temps des tailles et greffes d'été.

Dès juillet commence le ramassage des pommes tombées (car malades ou attaquées) et la récolte des bonnes pommes sur les arbres, cela jusqu'en novembre.

Ne pas oublier l'entretien des fruitières.

A notre demande, le Service des espaces verts du campus va remettre en état le toit de la cabane qui s'est dégradé cet hiver.

Geneviève et Marcel

Qui était René Nozeran (1920 – 1989) ?

René Nozeran est né à Saint-Geniez-d'Olt en Aveyron dans une famille d'instituteurs. Il mène ses études en partageant son temps entre Rodez et Montpellier.

Il est militant politique et syndical dès 1936. Il poursuit son action militante pendant l'occupation. En 1944, il est dans la Résistance à Rodez. Il adhère en 1945 au PCF.

Il devient assistant à la faculté de Montpellier en 1946. Dès cette époque il mène d'importants travaux sur la morphologie des végétaux. En 1954, il est chef de travaux de l'Institut de botanique de Montpellier.

Il rejoint Orsay en 1962 comme titulaire de la chaire de botanique. Ses premières recherches ont été consacrées à la phytogénèse et à la morphogénèse comparées des plantes vasculaires. Il fut l'un des premiers à comprendre l'importance des plantes tropicales pour renouveler cette approche et développer des concepts originaux pour l'interprétation des structures florales.

A son arrivée à Orsay, il a résolument engagé ses élèves vers l'analyse expérimentale des processus de développement en profitant de sa connaissance profonde du monde végétal pour orienter judicieusement le choix des matériels. Dès cette époque sont nés des concepts originaux concernant le polymorphisme morphogénétique, la compréhension des phénomènes de rajeunissement chez les plantes et les différentes possibilités d'expression de la multiplication végétative. Il a compris très vite l'intérêt des cultures in-vitro et prévoit l'essor des biotechnologies végétales pour une meilleure valorisation des plantes agronomiques tempérées comme la vigne ou la pomme de terre (pour la Bretagne), mais aussi tropicales : hévéa, manioc, ananas.

Le verger conservatoire est créé par René Nozeran, à des fins d'enseignement et de recherche, dès 1965. Il contient près de quatre cents pommiers issus d'une centaine de variétés. Il abrite en particulier des pommiers botaniques à petits fruits rouges, dont l'étude génétique est prometteuse en vue de l'amélioration des pommiers cultivés.

Le verger, arrivé à maturité, inauguré le 27 avril 2001, est officiellement baptisé du nom de son fondateur. Les bénévoles de l'Association Bures-Orsay-Nature, avec l'accord de l'Université, ont restauré le verger et continuent son entretien, par des méthodes naturelles.

Le verger est ouvert au public lors des Journées du Patrimoine et de la Fête de la Science.

André Damany

BIBLIOTHEQUE

Venez feuilleter, consulter et emprunter les ouvrages et les revues de la bibliothèque, lors des permanences les mardis et mercredis de 12 h 30 à 14 h (hors vacances scolaires).

Ouvrages : acquisitions du 1^{er} trimestre 2017

- *Les oiseaux des Etangs de Saclay*, Edité par ADER, 2016, également en vente à la permanence ABON.
- *Savoureux insectes, de l'aliment traditionnel à l'innovation gastronomique*. Elisabeth Motte-Florac et Philippe Le Gall. Ed. IRD-PUFR, 2016.

Revues :

- *L'Ecologiste*, déc. 2016 fév. 2017. Dossier : Les clés de l'alimentation santé La nature oubliée. Le XVIII^e siècle et les limites de la croissance. Que faire du plutonium ? Que sont les "nouveaux OGM ?"
- *Le Courrier de la nature*, n° 301, janv. – fév. 2017. Dossier : Le lagopède alpin en sursis.
- *Le Courrier de la nature*, n° 302, mars- avril 2017. Dossier : Le castor bâtisseur de Blois. La réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures. La liste rouge des papillons de l'Ile-de- France.
- *La Garance voyageuse* n°117 Printemps 2017. Le voyage des graines. Vignes mariées aux arbres. Le royaume floristique du Cap, en Afrique du Sud.
- *La Salamandre*, n° 238, février-mars 2017. Dossier le silence des grenouilles
- *Salamandre Miniguides*, n° 83. Les amphibiens : reconnaître grenouilles, crapauds, rainettes, salamandres, tritons.
- *Liaison* (ENE) n° 175 février-mars 2017. Dossier JO Paris 2024, points positifs, points négatifs, grande fête sportive ou miroir aux alouettes. La sucrerie Lasaffre de Nangis. Les usagers du RER B sud tirent la sonnette d'alarme.
- *Liaison* Spécial 2017. Le bruit en Ile-de-France. Les risques auditifs.
- *Le Passer*, vol. 49-1(2016) revue d'ornithologie francilienne. Le faucon hobereau : suivi de la nidification dans le cimetière de Bagneux. Synthèse ornithologique des observations franciliennes.
- *L'Epeichette* février. 2017 - bulletin de liaison et d'information du CORIF
- *L'Oiseau Mag* hiver 2016, n° 125. Dossier : Lynx, ours, espoirs en vue chez les grands prédateurs. A la rencontre du puma. L'alouette des champs.
- *Zones humides*, 3^{ème} et 4^{ème} trim. 2016. Moustiques et zones humides.

Adresse postale :

Association Bures-Orsay-Nature Bâtiment 304 Centre Scientifique d'Orsay 91405 Orsay Cedex

Adresse de la permanence :

Bâtiment 308, Centre Scientifique d'Orsay (près du seul feu tricolore du campus)

Association loi 1901 –

Déclarée en préfecture de Palaiseau le 26 octobre 1970

Adhérente à l'UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes), à IDFE (Ile-de-France-Environnement), à FNE (France Nature Environnement), au CORIF et à Natureparif.

Adhésions et cotisations 2017 :

La cotisation est valable pour l'année civile, **de janvier à décembre**. L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin trimestriel et donne accès aux activités, dont celles du verger, et aux sorties nature. Certaines sorties demandent une participation aux frais.

Cotisation : 15 € ; étudiant : 7 € ; cotisation familiale : 15 € plus 9 € par adhésion supplémentaire
Membre bienfaiteur : à partir de 20 €.

Accès libre aux non-adhérents pour les conférences à Orsay et à Bures.

Projet Paris-Saclay : le rapport de la Cour des comptes*

Parce que ce rapport a été médiatisé et que ses conclusions sont très sévères pour le projet, le bureau de Bures-Orsay Nature a décidé de s'y attarder. Si sa lecture est facile, sa compréhension l'est moins, à cause des sigles, acronymes, abréviations de tout genre qui l'émaillent. Les pages qui concernent ce projet vont de 401 à 448.

Le rapport rappelle qu'en 2009, avec la loi sur le Grand Paris, l'Etat a décidé de programmer, pour ce projet, 5,35 milliards d'euros : « *somme considérable* », indiquent les rapporteurs. Cette somme se répartit en 700 millions d'euros pour le volet scientifique, 2,6 milliards d'euros pour l'immobilier universitaire et 2 milliards d'euros pour le transport. Puis il rappelle aussi que l'Université nouvelle de Paris-Saclay a pris, en 2012, la forme d'une Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE). Un établissement public d'aménagement a aussi été créé en 2010, afin d'impulser et de coordonner le développement du pôle à l'international. C'est le résultat du contrôle de ces trois aspects du projet qui est présenté.

Le ton du rapport est donné dès les premières pages : « *Le projet est sans cohérence réelle et sans visibilité internationale* » écrivent les sages de la Cour. Viennent ensuite, au fil des analyses, les commentaires des sages qui sont d'ordre organisationnel, administratif et financier.

Citons, au fil des pages :

- page 410 : « *une attractivité limitée par le déficit de logements étudiants et l'insuffisance des transports collectifs* ». C'est l'une des seules mentions dans ce rapport aux problèmes environnementaux avec celle de la page 414 : « *...l'opposition des élus à la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC du Moulon* » ;
- page 413 : « *le volet universitaire : les échecs successifs de l'initiative d'excellence* » ;
- page 415 : « *Les carences du pilotage global du projet* », et en conséquence, page 421 : « *L'urgence d'une décision pragmatique* » ;
- page 416 : « *Des financements massifs, des besoins mal évalués, l'absence de suivi global du projet* » et page 417 : « *Un chiffrage incertain et peu transparent* » ;
- page 418 : « *Les défaillances de gestion de l'établissement d'aménagement* » ;
- page 419 : « *Le projet de regroupement universitaire en suspens* » ;
- page 420 : « *Un modèle d'université encore à définir. L'affrontement de deux systèmes d'enseignement supérieur* ».

Les recommandations sont résumées ainsi : « *La Cour constate que l'Etat s'est lancé dans le projet très ambitieux de Paris-Saclay sans avoir au préalable défini clairement les moyens permettant de le réaliser* ».... « *La Cour observe ...qu'intervient une multiplicité d'acteurs dont les compétences, les périmètres, les moyens et les intérêts divergent* ».

Dans la dernière partie, elle formule à chaque acteur du projet ses exigences pour, selon elle, conduire à la réussite du projet ; à savoir : le Premier ministre, le président de l'université Paris-Saclay, le président de l'Ecole Polytechnique, le directeur général de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) et la présidente de l'Université. Ces acteurs ont tous, en y mettant les formes, globalement réagi positivement à ces recommandations. Seule la réponse de la présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, qui est aussi la présidente de l'EPAPS, cité plus haut, ne figure pas dans le rapport.

Certes la Cour est dans son rôle quand elle défend le projet. Mais on se serait attendu à plus de considération pour les problèmes environnementaux causés, par exemple, par la destruction importante de terres agricoles très fertiles, par le traitement de l'assainissement, etc. Il est clair que l'environnement en est le parent pauvre. Rien non plus sur le coût de la compensation écologique, de toute manière incomplète.

On a bien raison de s'inquiéter de la tournure prise par ce projet démesuré et dispendieux.

Alain Heurtel, février 2017

*Le rapport est disponible au téléchargement sur le site : www.ccomptes.fr

La compensation écologique et ses enjeux

Compte-rendu de la conférence présentée par Nathalie Frascaria et Julie Lombard

Quand la construction de nouvelles infrastructures porte atteinte à des espaces naturels, la mise en œuvre de la « compensation écologique » a pour principal objectif une « non perte nette de biodiversité ».

Un exemple proche : la construction du Conservatoire de musique à l'entrée du Campus d'Orsay sur une prairie, a été compensée par la suppression des deux tiers d'un parking peu utilisé près de la Résidence universitaire Bures-sud et leur remise en zone naturelle étagée descendant vers l'Yvette.

Une étude de cas : le contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) par une ligne LGV.

80 communes concernées, 2 départements, 700 ha d'emprise, 1 site Natura 2000, 100 ha de zones humides avec 121 espèces protégées.

La compensation : 2000 ha à trouver dont 500 ha à acquérir et 1500 ha en convention, avec 4 milieux pour les oiseaux de plaine, les garrigues, les milieux humides et les cours d'eau.

Résultat : 980 îlots culturels et plus de 100 agriculteurs engagés avec des conventions supérieures à 5 ans.

La mise en œuvre de la compensation dépend en premier lieu de la biodiversité concernée et de ses habitats : espèces protégées, zones humides, sites Natura 2000, espaces boisés.

Elle devrait mener à l'absence de perte nette de biodiversité par :

- l'obligation de résultats par la compensation,
- l'obligation de maintien d'effectifs, dans la durée.

Les différents types d'acteurs sont les instances décisionnaires et les instances consultatives.

Grands principes qui régissent cette compensation des pertes de biodiversité (E-R-C) :

E : les **Eviter** : examiner l'opportunité du projet – changer de site d'implantation ou en modifier le tracé pour éviter les zones protégées – modifier l'emprise du projet – utiliser des structures existantes – choisir des techniques à plus faible impact

R : les **Réduire** en cours d'exploitation, par exemple grillages pour amphibiens – passages pour faunes.

C : les **Compenser** par la création de nouveaux écosystèmes. Créer ou restaurer des milieux, gérer les milieux pour maintenir leur intégrité et leur santé et préserver les milieux par la mise en place de statuts réglementaires de protection forte.

Commentaires sur la méthodologie :

- Equivalence écologique : il n'existe pas vraiment de méthode admise car le problème est trop complexe.
- Additionnalité des mesures compensatoires : la compensation doit créer un gain de biodiversité.
- Leur proximité géographique dépend du milieu à créer.
- Avoir la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et de l'écologie de la restauration, là où il faut intégrer la dynamique des milieux et où il n'existe pas de garantie dans le temps.
- Temporalité : ce qui a été détruit ne peut être régénéré au maximum qu'à 75% sur quelques décennies
- Suivis et contrôles : établir des protocoles avec les acteurs compétents et assurer la périodicité des suivis.
- Enjeux territoriaux : il y a deux sortes de maîtrise foncière (l'acquisition ou le conventionnement avec les propriétaires des terrains). Ces procédures durent de 1 à 2 ans car il faut mobiliser les acteurs et établir le diagnostic des terrains.

Discussion et Conclusion :

La loi sur la biodiversité, adoptée en 2016, dispose encore de contours flous :

- Qu'en est-il de la biodiversité ordinaire (hors espèces protégées) ?
- Peut-on (vraiment) tout restaurer ?
- Avec quels suivis ? Quels contrôles ? Quels moyens ?

Dans les faits, l'application de cette nouvelle réglementation n'est pas anodine au niveau des territoires : faute de contrôle et en l'absence de sanctions, la nécessaire compensation écologique ne s'avère pas suffisante.

Parmi les problématiques porteuses d'avenir, on peut ainsi s'interroger sur les méthodologies à prendre en compte pour mesurer les compensations.

La liste des principales mesures, directives et lois en France et en Europe, entre 1952 et 2016, est disponible sur le site ABON dans la rubrique «Actions et Réflexions».